



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 26 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Serge Chapus, Mathieu Bourgarit, Joël Beauvivre

Absents représentés : Michel Gaches par Catherine Vigne, Julija Smiskal par Nicolas Baudesseau, Céline Roux par Isabelle de Montgolfier, Gilles Jannarelli par Gérard Espinosa.

Absents non représentés : stéphanie Jackowski, Pauline Miquel

Secrétaire de séance : Gérard Espinosa

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL : élection d'un nouvel adjoint suite à démission Délibération n° 2023-04-10/34

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal,

Vu le Code Générale des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.1222-7-2 ;

Vu la délibération n° 2020-04-07/23 du 2 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints à 4 ;

Vu sa délibération n° 2020-02-03/24 du 2020 portant élection des adjoints ;

Vu la lettre de démission de Mme Emilie AVESQUE de ses fonctions de 4^{ème} adjointe au maire en date du 13 juin 2023, adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault et acceptée par ce dernier le 3 août 2023 ;

Considérant que Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Mme Emilie AVESQUE par l'élection d'un nouvel adjoint au maire et demande à ces membres de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération susvisée ;
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir le quatrième rang ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7, au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ;

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ;

Après appel à candidature ;

Considérant la candidature de : Céline ROUX

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, et 1 abstention

- **DECIDE** de maintenir le nombre d'adjoints à quatre

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour

- **PROCEDE** à l'élection du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue

Après dépouillement

- Nombre de conseillers présents et représentés : 12
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (nombre de bulletins déposés dans l'urne) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12

PRENOM et NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRANGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Céline ROUX	12	Douze

- **PROCLAME** élue Mme Céline Roux en qualité de 4^{ème} adjointe au maire et indique le nouvel ordre des adjoints tel que :
 - 1^{er} adjoint : Gérard Espinosa
 - 2^{ème} adjointe : Catherine Vigne
 - 3^{ème} adjoint : Nicolas Baudesseau
 - 4^{ème} adjointe : Céline Roux
- **DIT** que le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence

Pour extrait. Saussines, le 26 octobre 2023
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

